

## • Conditions d'inscription

---

La Maison Familiale Rurale est un établissement d'enseignement privé, sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture et fonctionnant selon le rythme approprié de l'alternance : école – entreprise.

L'inscription peut se faire :

- . sur demande de la famille et/ou de l'établissement d'origine
- . sur entretien personnalisé pour prise de contact et visite de l'établissement
- . avec constitution d'un dossier à la Maison Familiale avec bulletins scolaires et avis du conseil de classe.

## • Conditions financières

---

- . Adhésion de la famille à l'association de parents,
- . Participation aux frais de formation variable selon les cycles de formation,
- . Règlement des frais de restauration, d'hébergement en internat. Les règlements se font soit par 10 ou 12 prélèvements sur l'année scolaire.

## • Aides financières

---

**Bourses** : possibilité d'octroi de bourses par le Ministère de l'Agriculture, aux familles réunissant les conditions requises. Le transfert de bourses n'est pas possible. Il est nécessaire de reconstituer un dossier prenant en compte les ressources de l'avant dernière année qui précède la rentrée scolaire. Les demandes sont à déposer en Juillet pour l'année scolaire qui débute.

**Aide au Transport** : Les élèves internes peuvent avoir une aide au transport scolaire à condition que :

- => le représentant légal soit domicilié dans le département du Finistère, Morbihan ou des Côtes d'Armor et à au moins 11 km de l'établissement
- => l'élève doit emprunter les transports collectifs (car, train) et pouvoir le justifier sous forme d'abonnement ou production de 10 titres justificatifs originaux de transports

## • Transports, déplacements

---

Un service de car est mis en place le lundi matin et le vendredi soir en liaison avec la SNCF et les cars (gares de Quimper et de Rosporden).

## • Stages en entreprise

---

Les stages en entreprise servent de support à la formation professionnelle de l'élève. Après concertation sur leurs lieux géographiques, les stages sont définis et organisés en collaboration avec la famille, l'élève et l'équipe de formation en tenant compte du projet de l'élève et du programme des études.

Une convention de stage conclue entre la Maison Familiale et l'entreprise de stage précise et régit les conditions d'accueil du stagiaire.

Pour tout renseignement et inscription

Maison Familiale Rurale – 13 rue Saint Yves – 29370 ELLIANT

Tél. : 02.98.94.18.68 – E.mail : [mfr.elliant@mfr.asso.fr](mailto:mfr.elliant@mfr.asso.fr)

Site : [www.mfr-elliant.com](http://www.mfr-elliant.com)

